Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260910-2026_9_DELB_4-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	12
Présents	12
Votants	12

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 11/09/2026

L'an 2026, le 10 septembre à 17 H 30 le bureau communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni à l'Espace Entreprises de Combourg, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 4 septembre 2026, la séance est présidée par David BUISSET.

Présents : David BUISSET, Jérémy LOISEL, Catherine GUÉRIN, Jean -Pascal DESBOIS, Sébastien DELABROISE, Christian TOCZE, Marie-Madeleine GAMBLIN, Mireille CAZIN, George DUMAS, Rodolphe HAREAU, Annabelle QUENTEL, Benoît SOHIER.

Secrétaire de séance : Marie-Madeleine GAMBLIN

N° 2026- 9 -DELB- 4 : Maison France services - Sollicitation de subventions auprès de l'Etat pour l'année 2026

1. Cadre règlementaire :

- Vu la loi n°95-115 du 4 février 1995 (article 33) complété par la circulaire du 9 novembre 2000 et la circulaire du 14 janvier 2020 régissant le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ;
- Vu l'arrêté du 14 avril 2025 modifiant l'arrêté du 19 juin 2024 constatant le classement de communes en zone France ruralités revitalisation
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique ;
- Vu la délibération N° 2026-05-DELA-045 du Conseil communautaire du 30 avril 2026 relative aux délégations de l'organe délibérant au Président et au Bureau ;

2. Présentation du contexte :

La Communauté de communes Bretagne romantique est labélisée France services par l'ANCT depuis le 1er janvier 2020.

La Maison France services située à Combourg est un lieu d'accueil et d'informations de proximité reconnu par les habitants du territoire comme en atteste les chiffres de fréquentation qui en 2025 ont comptabilisé plus de 10 209 accueils physiques ou téléphoniques, dont 3275 accompagnements individuels aux démarches administratives.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260910-2026_9_DELB_4-DE

A ce titre, et afin de soutenir ce service essentiel, la communauté de communes sollicite une subvention d'un montant forfaitaire de **47 500 €** au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et du Fonds National France services (FNFS).

3. Aspects financiers

Pour l'année 2026, afin de solliciter cette subvention, il convient au préalable d'approuver les plans de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT RÉALISÉ 2025*

Dépenses*TTC			Recettes*TTC		
Charges	Montant	%	Financement	Montant	%
Personnel	156 375,00 €	78,95 %	Subvention FNADT/FNFS	45 000,00 €	22,72 %
Fournitures/Équipement	672,00 €	0,34 %	Bonification FRR	10 000,00 €	5,05 %
Communication	869,00 €	0,44 %	Autres recettes (loyers)	14 965,00 €	7,55 %
Dépenses liées à l'exploitation du bâtiment	28 255,00 €	14,26 %	Autofinancement	128 114,00 €	64,68 %
Dépenses liées au renouvellement du bâtiment (Investissement)	11 908,00 €	6,01 %			
	198 079,00 €	100,00 %		198 079,00 €	100,00 %

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2026

Dépenses*TTC			Recettes*TTC		
Charges	Montant	%	Financement	Montant	%
Personnel	135 966,00 €	76,90 %	Subvention FNADT/FNFS	47 500,00 €	26,86 %
Fournitures/Équipement	550,00 €	0,31 %	Bonification FRR	10 000,00 €	5,66 %
Communication	300,00 €	0,17 %	Autres recettes (loyers)	14 000,00 €	7,92 %
Dépenses liées à l'exploitation du bâtiment	28 000,00 €	15,83 %	Autofinancement	105 316,00 €	59,56 %
Dépenses liées au renouvellement du bâtiment (Investissement)	12 000,00 €	6,79 %			
0.	176 816,00 €	100,00 %		176 816,00 €	100,00 %

Le Bureau communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **APPROUVER** les plans de financement tel que présentés ci-dessus pour la Maison France service ;
- **SOLLICITER** l'attribution d'une subvention du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour l'année 2026 d'un montant de 47 500 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Marie- Madeleine GAMBLIN
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé